

COMMUNIQUÉ  
4 Août 2014

**ORDRE NATIONAL INFIRMIERS :  
L'AD-PA PROPOSE LE DROIT D'OPTION**

La version du projet de loi Santé en cours d'examen ne fait plus apparaître la clause supprimant l'obligation pour les infirmiers salariés de s'inscrire à l'Ordre National des Infirmiers.

L'AD-PA rejoint la FNADEPA et la FHF pour que M. TOURAINE maintienne sa position, qui était également celle de R. BACHELOT, de supprimer cette obligation.

L'AD-PA appelle par ailleurs la Ministre à aller au-delà en rendant cette inscription facultative, notamment pour les infirmiers salariés de services à domicile et établissements pour personnes âgées.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

***L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.***